

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET
DU VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE (UPA)
Doc. EX.CL/1290(XXXIX)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination du Président et du Vice-président du Conseil de l'Université panafricaine (UPA) ;
2. **FÉLICITE** le Bureau du CST-EST et la Commission pour le processus de sélection des candidats ;
3. **ÉLIT ET NOMME** la personnalité ci-après comme Président du Conseil de l'UPA pour un mandat de **trois (3) ans** :

No.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1.	Kenneth Kamwi MATENGU	M	Namibie	Australe

4. **REGRETTE** l'absence de candidatures féminines aux postes et le non-respect du principe de parité hommes-femmes et **DÉCIDE** de reporter l'élection du/de la Vice-président(e) du Conseil de l'UPA à la 40ème session ordinaire du Conseil exécutif ;
5. **DEMANDE** à la Commission et au Bureau du CTS sur l'éducation, la science et la technologie de rouvrir la procédure de présentation de candidatures féminines pour le poste de vice-président(e) du Conseil de l'UPA aux quatre (4) autres régions de l'UA, conformément au principe de rotation géographique ;
6. **DÉCIDE** de reporter le mandat de la Vice-présidente sortante Mme Audrey Nthabiseng OGUDE (Afrique du Sud) jusqu'à la 40^e session ordinaire du Conseil Exécutif lors de l'élection de la Vice-Présidente du Conseil de l'UPA ;
7. **INVITE** le Conseil de l'UPA à proposer un amendement au Statut révisé de l'UPA afin de prendre en compte les principes de l'égalité hommes-femmes et de rotation géographique à la présidence et à la vice-présidence du Conseil de l'UPA ;
8. **DEMANDE** à la Commission de rédiger les modalités de l'élection du Président et du Vice-président du Conseil de l'UPA en vue de leur examen par le Conseil exécutif, par l'intermédiaire des CTS compétents.